

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE PORTANT
INTERDICTION D'ACCES DANS LA FORET DE PAIMPONT

Le Maire de la commune de Paimpont,
Vu le code forestier en particulier les articles L.131-6 et suivant, R, 131-47 et suivants, R 163-2
Vu le code de l'environnement et notamment son article L 362-+1 et suivants ;
Vu le code de procédure pénale, notamment l'article 22 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1980 classant certaines forêts et massifs forestier sensibles aux incendies ;
Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

Considérant les conditions météorologiques actuelles et le risque d'incendie de végétation sur le département d'Ille-et-Vilaine et plus précisément sur la commune de Paimpont ;

Considérant la nécessité de limiter la circulation du public au vu des conditions actuelles.

Considérant la dangerosité du terrain de toute la zone sinistrée par l'incendie du 12 août 2022.

Considérant qu'il appartient à Monsieur le Maire de prendre toutes dispositions liées à la sécurité sur l'espace naturel que représente la forêt de Paimpont, il convient donc d'interdire l'accès à l'ensemble de la zone sinistrée à compter du 17 août 2022 jusqu'à nouvel ordre

ARRETE

Article 1^{er} : Est interdit tout accès, stationnement, circulation, et présence de personnes (piétons, cyclistes, et autres) dans toute la zone sinistrée par l'incendie du 12 août 2022 sur la commune de Paimpont.
Exceptés les véhicules de secours, ceux des propriétaires forestiers, agents de l'ONF, et agents communaux.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet le 17 août 2022 à 08H00 et est applicable jusqu'à nouvel ordre.

Article 3 : Le commandant de la brigade de Gendarmerie de Plélan le Grand est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux endroits réservés à cet effet.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à
- Monsieur l'Adjudant commandant de Brigade de gendarmerie de Plélan le Grand

A Paimpont, le 17 août 2022
Le Maire,
Alain LEFEUVRE.

